## Mgr DOM. RACINE

**Sa carrière sacerdotale appréciée par M. l'abbé L. H. Paquet, professeur de l'université Laval.**

Ipse dedit quosdam quidem apostolos (Eph. IV, 11). C'est Dieu lui-même qui nous a donné quelques apôtres.

Eminence, mes frères,

La cérémonie funèbre à laquelle nous assistons, cérémonie qui attire dans les nefs de cette Basilique une foule si nombreuse et si recueillie, est par elle-même un éloge bien éloquent de celui qui en est l'objet.

Les cendres de Mgr D. Racine sont à peine refroidies, ses restes inanimés ne reposent pas encore sous les dalles du sanctuaire de sa cathédrale inachevée, et cependant voici que par les ordres de Son Eminence le Cardinal archevêque de Québec, cette église métropolitaine revêt ses plus solennels habits de deuil, et de tous côtés on accourt pour honorer la mémoire, non pas d'un grand de la terre, non pas même d'un prélat célèbre par des actions d'éclat, par des écrits retentissants, ou encore par une longue et brillante administration de quelque florissant diocèse, mais pour honorer la mémoire du plus modeste, du plus obscur, du plus pauvre des Evêques.

Fait presque inouï, dans l'histoire de nos solennités religieuses, qu'un service funèbre soit célébré, dans la première et la plus vénérable église de tout un pays, avant même que la tombe se soit définitivement fermée sur la dépouille mortelle de Celui pour qui nous venons tous verser des larmes et des prières ! Fait inouï qui parle bien haut à l'honnaur du brave et noble Evêque qui vient d'être enlevé à notre admiration et à notre amour, qui parle aussi bien haut à l'honneur du prince de l'église qui a commandé ces pompes funèbres à la première nouvelle du tragique événement dont la ville de Chicoutimi fut le théâtre samedi dernier.

Quelle est donc la cause d'une distinction si grande, si extraordinaire, qu'au premier abord elle nous paraîtrait même tenir de l'étrange ?

Ah ! M. F., c'est qu'il s'agit ici d'honorer, dans la personne de l'humble évêque de cette lointaine région du Saguenay, un *apôtre*, un *véritable apôtre* dans toute la force de ce mot, de ce mot qui est pourtant le plus fort que puisse nous fournir le langage ecclésiastique lorsqu'il s'agit de désigner l'un de ces travailleurs infatigables qui ont consacré leur vie entière à cultiver, à arroser de leurs sueurs la vigne chérie du Seigneur. *Ipse dedit quosdam quidem apostolos.*

I

L'Apôtre ! Ce mot simple et sublime à la fois résume admirablement toute la carrière, tant sacerdotale qu'épiscopale, de Monseigneur Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi.

Pour qu'un homme, consacré au service de Dieu et de l'Eglise, puisse mériter, en droit et en vérité, un titre si grand devant la terre et devant le Ciel, il faut qu'il ait été doué par Dieu lui-même d'un ensemble de qualités bien précieuses et bien rares. Mais il faut qu'il soit, avant tout—personne, je crois, ne voudra contredire cette assertion—homme de conseil et d'action, homme de dévouement et de cœur.

Or, M. F., plus j'examine les œuvres de Mgr Racine, plus je scrute les motifs qui l'ont dirigé dans toutes ses entreprises, plus j'étudie les traits admirables de cette belle figure de prêtre et d'évêque, plus aussi je me convaincs que rien chez lui n'a manqué de ce qui constitue l'homme vraiment apostolique.

L'Apôtre n'a pas seulement à prêcher l'évangile aux nations. Il lui faut en même temps fonder des églises, créer des œuvres dans lesquelles l'esprit de Jésus Christ puisse se conserver et se perpétuer à travers les âges. Le succès d'une pareille mission requiert deux forces également nécessaires : le conseil et l'action ; le conseil qui ordonne, l'action qui exécute ; le conseil que la prudence dirige, l'action que le courage et l'énergie commandent.

Qui déjà ne reconnaît à ces premiers traits la sympathique figure de celui que nous pleurons ?

Jeune vicaire à Notre-Dame de Québec, après avoir fait ses études classiques et ecclésiastiques au séminaire de la même ville, on le voit dès le principe, déployer, dans la modeste sphère de son action, cette sagesse de dessein, cette énergie d'exécution, qui devaient le suivre sur de plus vastes théâtres.

Je ne puis me dispenser de rappeler ici que c'est lui qui, par un zèle actif et impérieux, sauva de l'oubli, probablement de la ruine, ce pieux sanctuaire de Notre-Dame des Victoires, d'où chaque jour tant de grâces et de bénédictions se répandent sur les fidèles de cette paroisse.

Curé de Saint-Bazile, puis de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, partout son esprit organisateur, son courage au dessus de toutes les épreuves témoignèrent que le sang de l'Apôtre bouillonnait dans ses veines, et qu'il était de la race de ceux qui s'épuisent et meurent au service de Jésus-Christ.

Mais Dieu le destinait à des travaux plus grands encore.

Une immense vallée venait de s'ouvrir au défricheur canadien et appelait en même temps la semence évangélique. Son poste était tout trouvé ; il fut nommé curé de Chicoutimi.

Ici, M. F., commence à proprement parler cette vie de l'apôtre, dont les travaux antérieurs n'étaient qu'un prélude, et qui, se poursuivant à travers les diverses fonctions de curé, de vicaire forain, de vicaire général, devait s'épanouir par l'Episcopat et s'éteindre sous son pesant fardeau.

Qui dira les travaux accomplis, le zèle déployé, les privations endurées par le dévoué curé de Chicoutimi dans l'intérêt des âmes dont il était chargé ?

Aussi quand vint l'heure où l'on jugea qu'il fallait donner un Evêque à cette pieuse contrée du Saguenay, encore pauvre de biens acquis, mais riche des espérances de l'avenir, l'opinion publique désigna de suite celui que Rome ne pouvait manquer de choisir.

Il ne nous est pas possible de renfermer dans le cadre restreint de cet éloge funèbre tout ce qu'a fait Mgr D. Racine pour organiser et développer l'immense diocèse confié à sa sollicitude. Qu'il nous suffise de rappeler ses principaux titres à la reconnaissance de son pays.

Deux choses surtout contribuent à former un peuple : l'éducation religieuse, la culture du sol.

L'éducation religieuse forme l'esprit et le cœur du peuple ; la culture du sol le rend maître de la forêt et la convertit en champs fertiles d'où sort la richesse publique.

Eh bien ! M. F., éducation et colonisation, voilà le double objectif des travaux et des efforts de Mgr Racine pendant toute sa carrière. Ceux qui ont visité le diocèse de Chicoutimi dans ces dernières années, se sont sans doute demandé comment, dans un pays si nouveau et avec aussi peu de ressources, Mgr Racine était parvenu à bâtir une cathédrale, à fonder un grand et un petit séminaire, deux couvents pour l'instruction des filles et un établissement de charité publique. Le mot de l'énigme, c'est l'esprit de conseil et d'initiative, l'énergie presque surhumaine du premier Evêque de cette jeune contrée.

Apôtre de l'Evangile, il l'était, vous le voyez, dans le vrai sens du mot. Il fut aussi l'apôtre de la colonisation, et c'est en très grande partie à son zèle infatigable que le district de Québec doit d'être relié aujourd'hui, par une voie commode et rapide, avec cette vaste et fertile contrée du Saguenay destinée à recevoir le trop plein de notre population toujours croissante et qui sera avant longtemps le grenier fertile qui alimentera nos marchés. Autant Mgr Racine mérite le titre d'apôtre de l'Evangile, autant il mérite celui de patriote et de bienfaiteur de son pays par le mouvement qu'il a imprimé à la colonisation dans toute l'étendue de ce qu'on a appelé et de ce que l'on appellera avec de plus en plus de raison le royaume du Saguenay.

II

Nous venons de voir l'homme de conseil et d'action ; voyons maintenant, en peu de mots, l'homme de dévouement et de cœur.

Les plus belles actions aux yeux des hommes sont souvent bien petites aux yeux de Dieu. Que faut il, au point de vue de la foi, pour frapper de stérilité les actes en apparence les plus éclatants et les plus féconds ? Un motif intéressé, un sentiment égoïste, une pensée de glorification personnelle, un retour malheureux sur soi-même, lorsque tout devrait être rapporté à Dieu, à ce Dieu jaloux à qui appartient tout honneur et toute gloire.

Le véritable dévouement, le dévouement désintéressé, est chose bien rare, même dans les vocations qui en exigent le plus.

J'ose dire que Mgr Dominique Racine a été un modèle accompli de cette abnégation complète, de ce sublime oubli de soi même qui est le trait caractéristique de l'apôtre dans son type le plus parfait.

Tout pour Dieu, tout pour l'Eglise, qu'il aimait d'un amour ardent et passionné, tout pour les âmes confiées à ses soins, tout pour son clergé dont il était le père tendre et adoré, tout pour l'avancement de ses œuvres fondées au prix de labeurs et de sacrifices de tous genres ; pour lui-même rien, jamais rien..........

(Ici l'orateur cite plusieurs exemples de l'humilité et de la charité incomparable de l'évêque de Chicoutimi, puis il termine par ces mots).

Mais je m'arrête, M. F. Je me hâte de conclure cet éloge bien imparfait sans doute, qu'il m'a fallu en quelque sorte improviser, mais que l'amitié a imposé à ma faiblesse.

Tel a été l'homme, tel a été l'apôtre dont l'église de Chicoutimi et de la province de Québec toute entière déplore amèrement la perte.

Si pour mesurer l'étendue de cette perte, il fallait ajouter une dernière considération à ce que je viens de vous dire, j'appellerais votre attention sur la vivacité des souvenirs qui s'attachent au nom de Mgr D. Racine, sur l'universalité des regrets que sa mort laisse dans les cœurs.

Les sympathies qu'un homme reçoit pendant la vie sont quelquefois trompeuses ; elles peuvent prendre leur source dans un sentiment dissimulé d'intérêt et d'égoïsme. Il n'en est pas ainsi des sympathies et des regrets qui éclatent sur une tombe.

Or quel spectacle s'offre à nous depuis quelques jours ? celui de la douleur la plus universelle. C'est un concert général d'éloges et de regrets, concert lugubre et solennel auquel prennent part le peuple, le clergé, les communautés religieuses de cette ville, tous les organes de l'opinion publique, enfin les amis sans nombre que comptait parmi nous le digne et saint Evêque que la mort, l'impitoyable mort vient de coucher si brusquement dans la tombe. Concert éloquent que celui-là, M. F., plus éloquent que ne pourrait être aucune parole humaine.

Hélas ! il n'est plus cet homme de Dieu, cet apôtre vaillant et intrépide qui jamais ne se laissa abattre par la grandeur du travail et par les difficultés de la lutte ! Je me trompe. Des hauteurs du ciel où déjà sans doute les anges qui président à nos éternelles destinées ont transporté son âme, la foi nous autorise à croire qu'il continuera de suivre de son regard paternel les progrès spirituels et matériels de ce peuple qui lui était si cher, de cette Eglise qu'il aima d'un amour si tendre.

Il n'est plus ; mais sa mémoire vivra dans ses œuvres, dans le cœur de son peuple et de ceux qui eurent le bonheur de connaître son mérite ou de jouir des charmes indicibles de son amitié. L'histoire de notre Eglise Canadienne, sous le nom de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, inscrira le nom de Mgr D. Racine, premier évêque de Chicoutimi.

O noble évêque, trop vite enlevé à notre affection, agréez ce suprême hommage rendu à votre mémoire, au nom de l'illustre métropolitain de cet archidiocèse à qui vous étiez si profondément dévoué, au nom de cette Université catholique que vous avez si généreusement servie, au nom de la ville de Québec toute entière qui eut les prémices de votre zèle et qui vous a suivi avec intérêt, avec amour, dans les diverses phases de votre carrière apostolique.

Nos prières et nos larmes vous accompagnent au delà de la tombe et jamais votre souvenir ne s'effacera de notre mémoire.

## CONTESTATION D'ELECTION

**Comté de Laprairie**

La cause incidente de l'honorable James McShane, mis en cause sur l'accusation de corruption personnelle dans la contestation de Laprairie a été appelée hier matin, à onze heures devant l'honorable juge Loranger. Quelques minutes auparavant l'honorable mis en cause avait fait une rapide apparition dans la cour, mais s'était aussitôt éclipsé.

L'honorable M. Lacoste, C. R., M. Paguuelo, C. R., et M. Bisaillon, C. R., représentaient le requérant et MM. Kerr, C. R. et Geoffrion, C. R, le mis en cause McShane.

A l'ouverture de la cour, M. Bisaillon rapporte la règle de la cour contre Aimé Bourassa, assigné à comparaître en cette cause.

On appelle M. Aimé Bourassa, qui est absent. M. Préfontaine comparaît pour lui et demande la permission de produire sa réponse par écrit à la dite règle.

Pendant qu'il rédige cette réponse, le juge ordonne de procéder dans l'affaire McShane.

M. Bisaillon fait appeler l'honorable James McShane. Ce dernier est absent.

M. Kerr dit qu'on n'avait pas le droit d'assigner M. McShane en cette cause, l'enquête étant close.

Ce n'est pas une raison dit M. Lacoste, pour désobéir à un ordre de la cour. La signification a été faite personnellement.

Le juge fait constater le défaut et ordonne l'émanation immédiate d'une règle *nisi* contre M. McShane. La personne assignée doit se soumettre à l'ordre de la cour. Il n'y a pas, pour le moment, lieu de discuter la suffisance ou l'insuffisance de l'assignation.

Notre enquête est close, dit M. Lacoste, mais nous nous sommes réservé le droit de faire entendre Aimé Bourassa, à son défaut, nous demandons de suppléer à son absence par M. McShane.

Nous ferons entendre des témoins pour identifier M. McShane, ce que le témoin Bourassa devait faire.

L'enquête est close, dit le juge, sauf la règle contre Bourassa. C'est au défendeur à procéder à son enquête, sans préjudice au sursis que peut obtenir le requérant.

La cour va émaner son warrant contre M. McShane et il comparaîtra instanter, à deux heures.

M. Kerr annonce alors que M. McShane sera présent à la cour dans dix minutes. M. Geoffrion va l'appeler au téléphone.

Pendant ce temps, M. Préfontaine rédige sa réponse à la règle contre Aimé Bourassa.

Au bout de dix minutes, l'honorable M. McShane entre dans la salle d'audience, traverse la foule qui l'encombre, vient dire quelques mots à l'oreille de ses avocats et retourne se perdre dans la foule.

L'honorable M. Lacoste demande, vu l'absence du témoin, Aimé Bourassa, au moyen duquel on entendait identifier M. McShane, que permission soit accordée au requérant de rouvrir l'enquête pour identifier le dit mis en cause, par d'autres témoins. Il demande l'ajournement de la cause jusqu'à deux heures, pour se procurer un deuxième témoin.

Le juge accorde cette demande et ordonne de faire entendre celui des témoins qui est présent.

François Houle, charretier, qui a déjà rendu témoignage en cette cause, est assermenté.

L'honorable M. McShane se dissimule dans la foule.

L'honorable M. Lacoste demande qu'il soit appelé, afin qu'on puisse voir sa figure.

Here I am ! s'écrie M. McShane qui est le point de mire de toute l'assistance.

Connaissez-vous ce monsieur ? demande au témoin M. Bisaillon.

Oui.

L'avez-vous déjà vu ?

Oui, à Laprairie, le jour de la votation au matin. C'est lui que j'ai conduit au dépôt, chez Edouard Lamarre, chez Damase Emond, au comité, au champ de Robert, au poll de Laprairie, puis chez Damase Sorel.

Est-ce le même homme qui a dit, devant vous, à M. Laplante, être le ministre des Travaux Publics ?

Oui.

Qui a parlé à [illegible] Napoléon Ouimet et à Edouard [illegible] terre ?

Oui.

Qui est entré chez Damase Emond, est sorti, a parlé à Aimé Bourrassa, etc. ?

Oui.

Qui est allé dans le champ de Robert parler à Foucrault et à Dupuis ?

Oui.

Les avocats de M. McShane déclarent qu'ils n'ont pas de transquestions à faire au témoin.

Le juge demande si le second témoin doit prouver la même chose, et sur la réponse affirmative du requérant, il dit que l'enquête peut être close.

M. Préfontaine demande jusqu'à deux heures pour produire sa réponse à la règle contre Aimé Bourassa.

Sur la demande de M. Kerr la cour est ajournée jusqu'à deux heures.

Lorsque la foule sortit dans le palais de justice, encombré de partisans des deux côtés, anxieux et très affairés, l'honorable M. McShane fit la rencontre du témoin Houle et la conversation tomba *ex abrupto* sur le témoignage qui venait d'être rendu. L'honorable ministre des Travaux publics faisait remarquer à Houle qu'il s'était trompé. Le témoin lui répondit qu'il n'aurait peut-être pas reconnu M. McShane s'il n'eût pas parlé, vu qu'il était habillé tout différemment de cet été. " Mais, va, ajouta-t-il, si vous aviez eu votre *tuyau* et votre *coat* gris je n'aurais pas eu de difficultés à vous reconnaître !.... "

Houle, s'excita dans la discussion et dit qu'il avait toujours été libéral et qu'il le serait toujours et que ses partisans avaient tort de le *fouler* parce qu'il était dans une mauvaise position : " je suis pauvre, mais je suis honnête, s'écria-t-il à la fin, et je me rappelle bien de vous, allez M. McShane. Je suis libéral et je voterai toujours avec les rouges quand même vous me *majaneriez*."

L'honorable M. McShane dit qu'il est la victime d'une immense conspiration.

A la reprise de la cour, M. Préfontaine produit le plaidoyer suivant et demande le renvoi de l'argumentation à ce matin.

Le dit Aimé Bourassa, témoin contre lequel une règle a été émise, pour réponse à la dite règle, dit :

Que la dite règle a été émise contre lui sans cause ni raison.

Qu'il est faux que le dit Aimé Bourassa ait été assigné régulièrement dans la présente instance pendante entre Auguste Thomas Brisson et Odilon Goyette et l'honorable James McShane, mis en cause.

Que la cause ou instance qui devait être instruite lundi, le 23ième jour de janvier dernier, était une instance pendante contre l'honorable James McShane, non contre le dit Odilon Goyette et que le subpœna à lui signifié, comportait une assignation dans la cause pendante contre le dit Odilon Goyette.

Que le dit 23ieme jour de janvier dernier le dit témoin n'était pas présent en cour en obéissance à aucun subpœna, mais comme simple curieux et qu'il n'a pas été appelé à donner un témoignage, et son nom n'a pas été même mentionné.

Qu'il est faux qu'il ait reçu l'ordre de comparaître de nouveau à une date ultérieure et que quand bien même tel ordre aurait été donné, le dit témoin n'était pas tenu de comparaître de nouveau, sans au préalable recevoir les déboursés et dépenses nécessaires pour se rendre à Montréal au palais de justice.

Que le prétendu défaut enregistré contre le dit Aimé Bourassa n'a jamais été enregistré dans l'instance pendante contre l'honorable James McShane ni dans aucune autre instance.

Que le requérant en cette cause n'a pas fait diligence pour s'assurer la présence du dit témoin le 30ième jour de janvier dernier en ne payant pas, ni n'offrant au dit Aimé Bourassa ses frais de voyage tel que pourvu par la loi.

Que le dit Aimé Bourassa avait parfaitement le droit de voyager et qu'il ne pouvait pas prévoir que sa présence serait requise devant ce tribunal et qu'il est prêt à comparaître lorsqu'il sera dûment assigné.

Qu'il était absent de bonne foi aux Etats-Unis lors de la tentative de l'assigner de nouveau.

Pourquoi le dit Aimé Bourassa conclut au renvoi et débouté de la règle, le tout avec dépens distraits aux soussignés

Préfontaine et Lafontaine,
Avocats du mis en cause.

Montréal, 2 février 1888.

Les procédures sont suspendues quelques minutes en attendant l'arrivée de M. Geoffrion.

Abandonnez-vous les accusations relatives aux employés du Grand Tronc, demande M. Kerr.

Nous n'abandonnons rien, répond M. Lacoste.

M. Kerr fait appeler John Lang, qui ne comparait pas. Il déclare qu'il n'a pas de témoins à examiner.

Nous sommes prêts à plaider la cause, dit M. Lacoste.

M. McShane vient d'entrer et prend place à côté de ses avocats.

M. Geoffrion soumet que le juge n'a pas juridiction pour juger cette cause incidente. Il n'est chargé que de l'enquête. Cette cause est un incident de l'enquête, qui est maintenant close, des deux côtés, et forme partie du dossier. Il n'y a que le tribunal chargé de juger la requête qui soit compétent. Il y aurait une anomalie en ce que le juge, qui ne peut déclarer l'élection nulle, pût déqualifier une personne mise en cause. Les termes de l'acte électoral impliquent que le tribunal seul chargé de juger la requête peut juger les causes incidentes. L'acte électoral donne le jugement final à trois juges pour enlever le droit d'appel. Il ne paraît être dans l'esprit de la loi qu'un juge seul ait la juridiction pour juger sans appel un agent accusé de manœuvres frauduleuses, quand trois juges sont requis si c'est le candidat qui est accusé des dites manœuvres frauduleuses. La loi est obscure sur ce point et les termes des sections 272 et suivantes de l'acte électoral se prêtent à diverses interprétations. Celle ci paraît la plus raisonnable et la plus conforme à l'esprit de la loi.

M. Kerr tire quelques arguments dans le même sens des sections 89 et 92 de la loi.

L'honorable M. Lacoste soutient que les termes des sections 272 et suivantes de l'acte sont assez explicites pour établir que le juge ou la cour, chargé de l'enquête, a juridiction, même à l'exclusion de la cour de Révision, pour juger la cause actuelle. La section 89 de l'acte donne à la cour de Révision une juridiction spéciale et limitée. Au reste, le juge n'a qu'à imposer la pénalité, sans avoir à s'occuper du rapport que la cour de Revision sera, plus tard, chargé de faire suivant la section 92. Le juge peut imposer cette pénalité comme il aurait le droit de condamner un témoin pour mépris de cour. C'est un pouvoir sommaire que la loi lui donne. Ce point douteux est réglé par le statut d'Ontario, qui donne en termes précis juridiction au juge à l'enquête dans les causes de la nature de celle qui est soumise.

M. Pagnuelo observe que, les termes des sections 272 et 274 étant semblables, si le juge a eu le pouvoir d'ordonner l'émission d'une sommation en cette cause, il a le même droit de la juger. Il soumet, en outre, que la section 4 définit que le juge ou la cour est le juge qui préside la cour, ou la cour Supérieure présidée par un juge.

MM. Geoffrion, Kerr et Pagnuelo parlent encore sur la question de droit, que l'honorable juge Loranger prend en délibéré.

La cause est ajournée jusqu'à ce matin.

## PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT-AIME**—M. le seigneur Massue, de Saint Aimé, est parti la semaine dernière pour un voyage de six mois en Europe.

**SAINT-JEAN P Q**—L'état des recettes et des dépenses de la corporation de la ville de Saint-Jean, pour l'année 1887, démontre clairement un résultat sans précédent dans les annales de la ville de Saint-Jean. La recette a été de $16,000, près de $4,000 de plus que jamais.

—Le conseil de ville de Saint-Jean s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour refondre et amender l'acte d'incorporation de la dite ville de Saint-Jean ainsi que les différents actes pour mieux définir les pouvoirs de la dite corporation de la ville de Saint-Jean, et en obtenir des plus amples.

—Les travaux du Canal Chambly se poursuivent avec vigueur. Ils seront complétés pour l'ouverture de la navigation, au premier mai prochain. Les écluses sont pour être renouvelées et mises à neuf. Au printemps on espère que le gouvernement va faire clôturer la partie du canal qui se trouve dans les limites de la ville. Une cinquantaine d'hommes sont à l'ouvrage actuellement.

**LAVALTRIE**—A une assemblée tenue le 9 janvier dernier, MM. Télespore Picard et Damasse Lacombe ont été élus conseillers par acclamation.

**NICOLET**—Les dames de Nicolet sont actuellement à organiser et préparer une magnifique soirée musicale et dramatique pour célébrer le retour de notre vénérable évêque au milieu de nous. Cette soirée sera certainement des plus attrayantes.

**SAINT-HYACINTHE**—Le terme criminel vient de finir, et nous n'en avons pas eu d'aussi intéressant depuis un grand nombre d'années, vu l'importance des différentes causes soumises au jury, et vû l'habileté des avocats qui ont occupé pour ces causes.

**SAINT-MICHEL DE ROUGEMONT**—Le 9 Janvier 1888 M. J. Fontaine a été élu conseiller en remplacement de M. Abraham Ostigny.

—Le 29 janvier dernier nous avons terminé notre bazar par un succès qui a été au-delà de nos espérances, sous l'habile direction de M. l'abbé Leduc, curé, présidé par madame Joseph Fontaine. Les candidats élus ont été madame Hubert Fontaine avec $152.40 et M. Pierre Paquette, avec $133.25 ; M. Joseph Hamel, par $92.80 et madame Jaime, par $75.60.

Nous offrons nos remerciments à nos bons candidats, et aux paroisses environnantes pour le concours qu'ils ont donné à cette nouvelle et prospère paroisse.

La recette a été de $464,05, toutes dépenses payées.

**SOREL**—Les différentes causes pour assaut prises contre les nommes Charland et al, de Saint-Elphège, ont été remises au prochain terme. Les accusés ont été admis à caution.

—La manufacture de chaussures, de cette ville, a commencé ses opérations le premier février courant.

—Le R. P. Lynch professeur de la classe d'affaires au Collège, était dimanche après-midi, l'objet d'une jolie démonstration d'amitié de la part de ses élèves. C'était le 45ème anniversaire de naissance du Révérend Père. La salle avait été habilement décorée de fleurs et de banderoles ; sur les murs on lisait les inscriptions suivantes, entrelacées de fleurs. " Hommage au Rév. Père Lynch " " 45 ans " ; 30 Janvier 1843 " 30 Janvier 1888. "

M. Arthur Beaucage au nom de ses condisciples présenta une adresse en anglais au Révérend Père qui y répondit avec une vive émotion. Puis M. Jos Germain lui présenta un riche cadeau de la part des élèves de la classe d'affaires. Le Rév. Père invita ses élèves à passer l'après midi avec lui et il est peu besoin de dire que les instants s'écoulèrent vite et joyeux. Un cadeau fut offert à chacun des élèves : l'adresse richement encadrée, leur fut donné en souvenir, par le Rév Père Lynch. Le lendemain, le Rév. Père invita ses élèves à souper et passer la soirée avec lui. Le souvenir de cette joyeuse fête restera longtemps gravé dans le cœur des heureux élèves.

## Les Canadiens des Etats-Unis

**WATERBURY Conn.**—La société littéraire française de cette ville a donné son premier bal au Musical Hall, vendredi soir le 20 janvier et tout a été un vrai succès.

—La fanfare Saint-Jean-Baptiste fait des progrès rapides sous la direction de M. Bisson. Le bal donné par la fanfare, samedi le 21 janvier a réussi à la satisfaction de tous.

—Notre confrère, M. Arthur Bernier, a été élu président de l'Institut Canadien aux dernières élections des officiers. Nous le félicitons pour cet honneur bien mérité.

**PUTNAM Conn.**—Les docteurs F. X. Barolet et H. Barolet sont allés au Canada. Le premier est parti pour y résider et le second sera de retour dans une quinzaine de jours.

—La fête de la Rvde. Sœur Paulas a été chômée avec pompe, mercredi dernier. Une grand'messe a été célébrée à 8 hrs. par M. le curé Vygen. L'*Ave Maria* a été très bien chanté par Mlles Delia Saint George et Mary Jane Tobin. A 10 heures a. m. il y eut réception dans la salle Sainte-Marie. Dans la soirée, les élèves ont donné une séance très intéressante.

**MANCHESTER N H**—L'inauguration de la nouvelle salle Sainte Marie a eu lieu dimanche dernier par une grande soirée littéraire et musicale. Cette salle, qui est l'une des plus belles de la ville, mesure 70x40 pieds. L'estrade est vaste et muni d'un rideau qui est un vrai bijou d'art. L'orchestre Sainte-Cécile a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire et a obtenu un grand succès. L'orateur de circonstance était M. le chanoine Ouellette, supérieur du collège de Saint-Hyacinthe, P. Q. Après avoir rendu un juste tribut d'hommages au zèle et au mérite du dévoué curé de la paroisse, M. l'abbé Hevey, M. le chanoine Ouellette esquissa à grands traits et avec cette erudition qu'on lui connait, l'histoire du Canada depuis sa cession à l'Angleterre jusqu'à nos jours. Il interessa vivement son auditoire et fut très applaudi.

**LOWELL**—Le grand bazar, au profit des œuvres paroissiales s'ouvrira dans le cours du mois d'avril. Les Revds. Pères Oblats, de l'église Saint-Joseph, ainsi qu'un grand nombre de personnes dévouées, se sont déjà mis à l'œuvre et travaillent, avec zèle, afin que ce bazar ait un succès sans précédent.

—De grands préparatifs se font actuellement par l'Union Saint Joseph en vue de fêter, avec éclat, le jour où la société entrera dans sa salle nouvelle qui se trouve dans le magnifique édifice qu'elle a fait ériger dernièrement sur la rue Dutton. A en juger par le programme qui a été préparé, cette fête sera un véritable événement social pour notre population canadienne. Il nous fait plaisir de constater les progrès toujours croissants ainsi que la vaste somme de bien qu'elle fait dans la localité. Le nombre de ses membres, qui va toujours en augmentant, a déjà atteint le beau chiffre de 450, et nous n'hésitons pas à prédire qu'avant longtemps, elle comptera dans son sein au moins mille membres. Les messieurs dont les noms suivent composent le bureau de direction : —H. Dozois, président ; P. A. Brousseau, vice président ; Jos. Fréneau, secrétaire archiviste ; Jos. Plante, assistant ; J. B. Frédéric, secrétaire correspondant ; Chas. H. Belanger, trésorier ; Jos. Lapierre et V. Robert, assistants ; H. Dozois, O. Roberge, I. Jalbert, Jos. Jalbert, Alf. Leblanc, directeurs.

AU TEMISKAMING
—PAR—
JOSEPH TASSÉ
Brochure de 20 pages in-8o
10 cts L'EXEMPLAIRE
En vente au Bureau du CANADA

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adressez : Compagnie de Medecine de Toronto, B. P. Boite 576, Toronto, Ont. 24-1—88-89

L. N. LOYER
Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries
No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.
M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,
Ontario et Quebec
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA
HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.
AVOCAT, Etc.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.
TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE
Avocat, Solliciteur, Etc.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.
— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russell
Arthur W. Gundry T. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD
Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.
—ARGENT A PRETER—
Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

Docteur NOLIN
CHIRURGIEN-DENTISTE
Coin des rues Sussex et Rideau
OTTAWA
Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT
CHIRURGIEN-DENTISTE
25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell
Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX
LITOGRAPHE, GRAVEUR,
CLICHEUR ET MEDAILLEUR
35 RUE METCALFE,
OTTAWA, ONTARIO.

CHS. DESJARDINS
AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER
Hotel Russell, No 26 rue Sparks
—OTTAWA—
Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.
Capitaux réunis : - - - $40,000,000
Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.
M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL
ETAL D.—MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général
Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc
Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)
ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE
JOHN SHEPHERD
227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN
MANUFACTURIER ET MARCHAND
—DE—
CHAUSSURES EN GROS !
A transporté son établissement au
No 61, RUE RIDEAU
19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie
PLATRIER
141—RUE KING—141
OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT
A LOUER
De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.
J. W. LANCTOT, Propriétaire.
19 11 87-88

MAISON SAINT-GEORGE
102 ET 104 RUE RIDEAU
Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.
Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !
Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau.
P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig
Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE
E. B. EDDY & Cie
(LIMITEE)
ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1886
HULL, P. Q.
Manufacturiers et Marchands en Gros de
BOIS DE CHARPENTE
Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E
Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,
ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE
16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION
Sous le patronage de M. le curé A. Labelle
Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec.
Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.
Classe D. LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE
MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.
Valeur des Lots, - - - $60,000
1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet
2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS
à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.
M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
........ billets de 1re série à $1.00.
........ billets de 2me série à 25 cts.
La somme de $........ est ci-jointe.
ADRESSE
Nom........
Rue........ No........
ou Boîte du Bureau de Poste No........
Localité........
REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER
"CANADA ATLANTIC"
LA VOIE LA PLUS COURTE
—ENTRE—
Montreal et Ottawa
—ET—
OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD
Les convois partiront de la gare de la rue Elg comme suit :
TRAIN EPPRESS DE MONTREAL
8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.
4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.
Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud.
Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.
Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.
EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK VIA ROUSE'S POINT
1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.19 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.
Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.
Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.
E. J. CHAMBERLIN, Surintendant Génér
PERCY R. TODD
Agent général des Passagers.

Chemin de Fer du Pacifique
TABLE HORAIRE
Les convois quittent la gare UNION suit :—
4.30 A. M., 8.25 ", 4.30 P. M. — Pour MONTREAL, TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.
11.30 A. M., 11.00 P. M. — Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
3.30 P. M., 12.01 MINUIT — Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW, PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT — Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M., 3.15 P. M. — Pour PRESCOTT, NEW YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.
Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité, No 42 rue Sparks.
J. F. PARKER, Agent des Billets et des Passagers de la Cité.
D. McNICOLL, Agent général des Passagers.
LUCIUS TURTLE, Gérant des Passagers.

TAPISSERIE !
Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis
4 Cts LA PIECE EN MONTANT
Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.
Wm. HOWE
Edifice Howe, rue Rideau, et 395 rue Cumberland.

G. PHILBERT
IMPORTATEUR
—DE—
TAPISSERIES
AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS
Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa
PEINTURE,
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC
PINCEAUX,
VITRES, etc
ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL